

**Comité syndical du 13 décembre 2023**  
**Rapport annexé à la délibération 2023-37**  
**Exercice 2024 – Débat d’Orientation Budgétaire.**

Depuis la loi du 6 février 1992, les assemblées délibérantes sont associées à la préparation budgétaire par un débat qui se doit se dérouler dans les deux mois précédant l’adoption du budget primitif.

Le présent rapport d’orientation budgétaire a pour objet de présenter les éléments de contexte et les enjeux dans lesquels s’inscrit le budget 2024 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. Le vote du budget primitif 2024 est programmé le 12 février prochain.

## **I – LE CONTEXTE**

Au niveau national, l’année 2023 s’inscrit dans la continuité d’une période de difficultés pour les collectivités locales avec une inflation persistant à un niveau élevé.

Les collectivités doivent s’investir plus avant dans la transition écologique, trouver des réponses à la baisse du pouvoir d’achat des ménages et pallier des inégalités en progression.

Le Conservatoire de Lyon ayant, par son nouveau projet d’établissement, réancré ses ambitions d’opérateur culturel public et notamment son engagement auprès des enfants éloignés des pratiques artistiques, les collectivités membres du syndicat mixte Ville et Métropole de Lyon ont poursuivi le « resoclage » des dotations statutaires (+2,15%), auxquelles s’est ajoutée l’aide exceptionnelle de 100K€ du fonds urgence inflation mis en place par la Ville de Lyon. Pour autant, le syndicat mixte ne retrouve pas encore le niveau d’abondements de 2021.

L’exercice 2023 est caractérisé par le poids des dépenses d’énergie dans les charges de fonctionnement et par l’impact sur les dépenses de personnel de plusieurs décisions gouvernementales relatives aux rémunérations des agents : augmentation de 1,5% du point d’indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 alors que le budget 2023 absorbe déjà la revalorisation de 3,5% du 1<sup>e</sup> juillet 2022 ; mesures spécifiques ciblant les bas salaires (celles-ci permettant jusqu’à 7% de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024) ; passage de 50% à 75% au 1<sup>er</sup> septembre 2023 de la prise en charge des abonnements de transport.

Notons également qu’au titre de 2023 le syndicat mixte n’est plus éligible au filet de sécurité de l’Etat mis en place l’année précédente.

## **II – PREMIERS ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

### **II.1 Présentation synthétique**

Le précompte administratif au 30 novembre se présente de la façon suivante :

## Section de fonctionnement

Chapitre	Budgété	Réalisé au 29/11	Atterrissage
011 - Charges à caractère général	835 772,00 €	785 710,34 €	815 935,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 713 483,58 €	10 074 611,86 €	11 037 584,23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	799 506,24 €	248 743,44 €	300 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	117 235,00 €	98 926,26 €	102 550,00 €
67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	985,00 €	2 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €	- €	1 050,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 469 996,82 €</b>	<b>11 208 976,90 €</b>	<b>12 259 119,23 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	249 340,58 €	249 340,58 €	249 340,58 €
013 - Atténuations de charges	85 000,00 €	117 158,65 €	123 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	539 121,24 €	540 527,81 €	540 527,81 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	1 126 500,00 €	655 385,10 €	1 228 165,00 €
74 - Dotations et participations	10 415 000,00 €	10 747 405,00 €	10 747 405,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	55 035,00 €	51 663,03 €	49 659,10 €
77 - Produits spécifiques	- €	4 191,00 €	4 100,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 469 996,82 €</b>	<b>12 365 671,17 €</b>	<b>12 942 697,49 €</b>

## Section d'investissement

Chapitre	Budgété	Réalisé au 29/11	Atterrissage
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	539 121,24 €	540 527,81 €	540 527,81 €
20 - Immobilisations incorporelles	120 000,00 €	74 220,00 €	74 220,00 €
21 - Immobilisations corporelles	432 737,78 €	317 283,46 €	317 283,46 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 091 859,02 €</b>	<b>932 031,27 €</b>	<b>932 031,27 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	222 740,58 €	222 740,58 €	222 740,58 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	799 506,24 €	248 743,44 €	248 743,44 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 592,20 €	41 592,20 €	41 592,20 €
13 - Subventions d'investissement	28 020,00 €	35 661,62 €	35 661,62 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 091 859,02 €</b>	<b>548 737,84 €</b>	<b>548 737,84 €</b>

### II.2 Les recettes de fonctionnement

Les dotations et participations sont en nette progression par rapport au budget voté, en raison notamment du complément du filet de sécurité de l'Etat 2022, versé en 2023 et dont le montant, 549 639 €, s'est révélé très supérieur au calcul initialement effectué par les services du Ministère de l'économie et des finances. Le solde inscrit pour 190 000 € dans le BP 2023 s'est élevé en définitive à 458 805 €.

Le syndicat mixte a pu bénéficier d'autre part d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € dans le cadre du fonds urgence inflation mis en place par la Ville de Lyon.

En revanche, la subvention de soutien au fonctionnement des conservatoires du Ministère de la culture est restée au niveau de 2022 (260 k€ au lieu des 300 k€ demandés).

Les produits des services sont également en progression par rapport au budget voté.

Plusieurs raisons expliquent ce bon résultat :

- en premier lieu la sous-estimation du montant des produits à rattacher à l'exercice (environ 60k€.) ;
- principalement le passage pour la régie de recettes, à la demande du service de gestion comptable Lyon et Métropole de Lyon, d'une comptabilité des produits encaissés à une comptabilité des produits constatés. Ainsi, au 31 décembre 2023, tous les élèves inscrits auront été facturés et nous avons donc une bien meilleure visibilité sur les recettes attendues sur cet exercice.

Ce nouveau mode de fonctionnement n'aurait pas été aussi fiable sans la participation du pôle études et vie scolaire qui a considérablement amélioré les délais de traitement des dossiers de réinscription lors de cette rentrée.

L'augmentation des recettes s'explique enfin par la décision de transférer, de manière exceptionnelle, 519 506 € depuis la section d'investissement, crédits inscrits au chapitre 042 (cf. DM n°1 du 23 octobre 2023). Mais il s'agit là uniquement d'une opération d'ordre, sans impact sur le niveau de trésorerie de l'établissement.

### **II.3 Les dépenses de fonctionnement**

#### Charges de gestion courante

Bien que les dépenses du chapitre 011 progressent d'un peu moins de 8% par rapport au réalisé 2022, elles restent cependant inférieures au budget prévisionnel.

Tous les services gestionnaires ont continué leurs efforts de rationalisation des achats de fournitures et autres dépenses non incompressibles.

Des facteurs conjoncturels expliquent la baisse de certains comptes (absence de maintenance interne pendant plusieurs mois, annulation du spectacle de danse de juin) ou la hausse d'autres comptes (participation au congrès international de saxophone).

L'augmentation de 8% résulte cependant principalement de l'évolution des dépenses d'énergie (60k€), de l'impact de l'inflation sur les contrats de prestations de services (gardiennage et nettoyage) et contrats de maintenance, ainsi que d'une augmentation ponctuelle des frais de télécommunication (tuilage de sécurité de l'abonnement fibre au moment de la bascule vers le nouveau site internet)

#### Charges de personnel

Malgré l'impact des mesures nationales :

- nouvelle hausse du point d'indice de 1,5% le 1<sup>er</sup> juillet (63k€) et mesures catégorielles sur les grilles C et B,
- passage de la participation employeur aux abonnements de transports de 50 à 75% au 1<sup>er</sup> septembre,
- maintien du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (estimée à environ 85k€ brut versée avec les salaires de décembre 2023 ),

la hausse des dépenses de personnel est contenue à 2,98%.

Plusieurs différés de recrutements (2 postes de conseillers aux études, un poste d'agent de maintenance, un poste de chargé de RH) ont favorisé ce résultat qui a également été obtenu par la recherche permanente de la meilleure adéquation entre poste d'enseignants et effectifs d'élèves, à chaque opportunité de redéploiement d'heures entre disciplines.

Les efforts de maîtrise engagés depuis deux ans ont permis de dégager quelques moyens pour améliorer la politique sociale de l'établissement, avec notamment l'augmentation de la participation employeur à la garantie prévoyance. Les possibilités d'évolution de carrière ont également été préservées.

Des informations plus détaillées seront apportées sur la réalisation du budget et les écarts avec le budget voté lors de la présentation du compte administratif au printemps prochain.

### **II.4 La section d'investissement**

#### Recettes

Le FCTVA est légèrement supérieur aux calculs prévisionnels.

Le compte 13 « subvention de fonctionnement » enregistre exceptionnellement deux années d'aide à l'investissement de la part de la Métropole de Lyon : 28 020 € au titre de l'appel à projet 2022/2023 et 8 258 € au titre de l'appel à projet 2023/2024.

En effet, trois acquisitions ont été présentées dans l'appel à projet 2023/2024, d'ores et déjà réalisées et acquittées. La subvention a été immédiatement mandatée au syndicat mixte et doit donc être constatée sur cet exercice.

Le chapitre 040 qui est constitué des dotations aux amortissements a été abondé lors de la DM1 par les crédits transférés de la section d'investissement. Il s'agit d'opérations d'ordre dans les deux cas.

### Dépenses

Les 70 200 € du chapitre 20 représentent le solde du marché de réalisation du site internet ainsi que du marché d'AMO en vue de la rénovation des locaux (60 720€).

Les crédits inscrits au chapitre 21 ont permis des travaux de rénovation très attendus de quatre salles dans le bâtiment A dont deux salles de percussions (169k€).

Outre des renouvellements indispensables de matériels et instruments, un effort a été porté sur l'équipement des antennes, sur les équipements pédagogiques nécessaire à l'intervention en milieu scolaire et aux classes de FM (tablettes numériques, téléphones, matériel informatique et audio-visuel).

Le parc instrumental a été complété avec une clarinette alto (7320€), un saxophone baryton (6736 €) et un violon baroque (2800€), acquisitions qui ont fait l'objet d'un soutien de la part de la Métropole à hauteur de 8258 €.

Une enveloppe de 85k€ avait été budgétée pour renouveler un des véhicules utilitaires. Les délais de livraison d'utilitaires électriques ont conduit à différer cet achat qui devra être néanmoins réalisé en 2024 dans le contexte de la ZFE.

## **II.5 Le résultat 2023**

Le précompte administratif 2023 fait apparaître un résultat de clôture positif d'environ 683,5 k€.

Cependant le résultat net avant reprise de l'excédent antérieur et avant le transfert depuis la section d'investissement (-85k€), pointe une difficulté quasi structurelle à équilibrer un budget, un budget par ailleurs grevé depuis deux ans par des mesures nationales, les dépenses de fonctionnement restant supérieures aux recettes.

Le résultat est susceptible d'évoluer en fonction des opérations budgétaires effectuées d'ici la fin de de l'exercice. Sous réserve d'événements imprévus, la plupart des dépenses ainsi que des recettes attendues dans les prochaines semaines ont cependant été d'ores et déjà comptablement engagées et figurent dans l'atterrissage prévisionnel.

Une partie du résultat après reprise de l'excédent devra être affectée après le vote du compte administratif 2023 à l'équilibre de la section d'investissement dont le résultat est négatif (- 383 294 €).

## **III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### **III.1 Présentation du budget primitif 2024 par chapitre**

Les prévisions de dépenses et de recettes, en section de fonctionnement, émanent des services gestionnaires d'enveloppe. Elles n'ont fait encore l'objet d'aucun arbitrage.

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	libellé	montant prévisionnel
011	Charges à caractère général	902 745 €
012	Charges de personnel	11 300 000 €
65	Autres charges de gestion courante	125 350 €
66	Charges financières	100 €
67	Charges spécifiques	3 000 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges	1 100 €
042	Dotations aux amortissements	320 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 652 295 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	libellé	montant prévisionnel
013	Atténuation de charges	86 000 €
70	Produits des services	1 199 100 €
74	Dotations et subventions publiques	10 428 300 €
75	Autres produits de gestion courante	64 510 €
77	Produits spécifiques	5 000 €
042	Amortissement subventions équipement	24 708 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 807 618 €</b>

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
chapitre	libellé	montant prévisionnel
20	Immobilisations incorporelles	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	231 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>277 500 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
chapitre	libellé	montant prévisionnel
10	Dotations, fonds divers (FCTVA)	27 500,00 €
13	13 - Subventions d'investissement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>277 500 €</b>

### III.2 Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles en augmentation de 5,87%

Charges à caractère général : + 8,01% (+ 67 K€ de BP à BP)

L'augmentation du chapitre 011 s'explique en partie par le transfert de dépenses de personnel du chapitre 012 vers le chapitre 011 (21 k€) au sein des enveloppes « action culturelle », « théâtre » et « danse ». Il est prévu en effet de rémunérer certains intervenants en honoraires et non de les salarier.

Le changement de niveau du plan Vigipirate entraîne par ailleurs la nécessité de renforcer les moyens de gardiennage lors des événements publics (+6K€).

Les besoins en location de salles augmentent pour la danse, notamment avec la recherche pour les concours de lieux pouvant accueillir du public.

Les dépenses d'énergie sont maintenues au niveau de 2023.

Une progression du coût des contrats de maintenance et de prestation de service (+5K€ pour les seuls frais de nettoyage) est prévue en relation avec le ralentissement de l'inflation. Les réajustements annuels de ces contrats sont en effet calculés en fonction d'indices INSEE impactés par le niveau d'inflation.

Une enveloppe de 5K€ est créée pour louer ponctuellement un véhicule utilitaire, en attente de l'acquisition d'un véhicule.

#### Autres dépenses hors charges de personnels de BP à BP :

Les autres charges de gestion courante restent relativement stables (+ 8k€). Il s'agit principalement de la subvention au COS (70K€) ainsi que du versement du produit des dons et legs (40K€ que l'on retrouve également en recettes).

Les chapitres 66, 67 et 68, d'un poids faible dans le budget, soit au total un peu plus de 8k€, financent des frais financiers (titres annulés sur exercices antérieurs, frais bancaires, etc...)

#### Dotations aux amortissements de BP à BP : +14.29% (40K€)

Augmentation résultant en partie de la mise en place de l'amortissement pro rata temporis (comptabilité M57).

#### Charges de personnel : +2,38% par rapport au réalisé 2023

A périmètre constant, les charges de personnel progressent de 5,47% (590k€ par rapport au BP 2023 avant DM3) mais d'un peu plus de 280 k€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel.

De nouvelles décisions nationales pèseront sur la masse salariale

- augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : environ + 89k€ (charges comprises)
- surcoût de la participation employeur aux frais de transports : + 22k€
- hausse d'un point de la cotisation CNRACL le 1<sup>er</sup> janvier : + 140k€

La gestion rigoureuse et raisonnée de la masse salariale permet néanmoins d'envisager

- d'une part quelques créations d'heures pour élargir l'accès au conservatoire à de nouveaux publics : création de nouvelles antennes dans les quartiers en difficultés, ouverture d'une filière voix et renforcement de la filière danse en classes à horaires aménagées, ouverture d'un parcours « jeune créateur », renforcement du premier cycle et de l'Orchestre A l'Ecole,
- d'autre part la mise en œuvre de mesures de politique sociale négociées avec les organisations syndicales dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Il s'agit principalement de proposer une évolution de carrière à des agents contractuels présents depuis de nombreuses années dans l'établissement et dont la rémunération est restée bloquée au 1<sup>er</sup> échelon. Cette progression d'échelon est évaluée à environ 72k€.

Une refonte du régime indemnitaire est également envisagée :

- réajustement de la prime ISOE perçue par les enseignants pour faire suite aux nouveaux taux fixés par décret,
- réajustement du RIFSEEP par un rééquilibrage entre la part CIA et la part ISFE.

Comme toutes les collectivités, le syndicat mixte est confronté au manque d'attractivité des métiers de la fonction publique au sein des filières administratives et techniques. Le régime indemnitaire constitue un enjeu lors des recrutements.

Enfin, le chapitre 012 prévoit encore cette année une enveloppe prévisionnelle d'environ 90 000 € pour la GIPA, dont la disparition n'est pas annoncée.

Les charges de personnel se monteraient donc au total à 11 300 000 €.

Cette estimation ne prend pas en compte cependant l'effet noria lié aux départs en retraite, moins nombreux en 2023 et 2024.

Ces chiffres seront par conséquent affinés avant le vote du BP en janvier.

### III.3 Des recettes de fonctionnement en légère hausse de BP à BP : +0.91%

Participations publiques : +0.13%

Une augmentation des dotations statutaires est espérée :

- + 2%, soit 143 600 € de la Ville de Lyon auxquels s'ajoutent 20 000 € pour la dotation IMS,
- et une augmentation proportionnelle de la dotation de la Métropole de Lyon, soit 35 140 €

Lors du vote du BP le 12 février prochain, les dotations statutaires seront cependant reconduites à l'identique de 2023, le vote du budget de la ville n'intervenant qu'après cette date.

La subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la DRAC est à nouveau portée de 260 000 € à 300 000 €, eu égard à l'importance des ressources engagées par le conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

Produit des services : +6.44%

Une hypothèse de progression des recettes générées par les droits d'inscription globalement de 3,61%, sans augmentation des droits d'inscription, qui repose sur

- une relative sous-estimation des droits d'inscription 2023 (environ 40k€).  
L'augmentation constatée par rapport aux prévisions révèle une augmentation des revenus d'une partie des familles (progression des salaires dans le secteur privé corrélative à l'inflation). Les prévisions avaient été calculées sur la base de données revenus de 2021/2022.
- la montée des effectifs, en particulier grâce à l'offre de pratique amateur qui rencontre un certain succès et à l'ouverture de nouveaux groupes dans le cycle découverte.

Une augmentation très modérée des droits d'inscription au regard du taux d'inflation, couplée à une modulation de la grille tarifaire vers le haut, n'est pas à exclure au vu des besoins de financement.

L'adoption de la grille tarifaire 2024/2025 est inscrite à l'ordre du jour du comité syndical du 12 février prochain.

Différentes hypothèses d'évolution de cette grille seront alors proposées.

Autres recettes (chapitre 013, 75, 77)

Les prévisions des autres recettes, constituées notamment du produit des dons et legs, de remboursements de sinistres, de remboursements d'indemnités journalières, sont plus aléatoires. Les estimations sont basées sur une moyenne des recettes réalisées dans les exercices antérieurs.

Excédent à reporter

Le résultat prévisionnel de clôture est constitué de l'addition :

- du résultat antérieur reporté pour 249 341 €.
- du transfert exceptionnel depuis la section d'investissement : 519 506 €
- du solde d'exécution négatif de l'exercice 2023 avant reprise du résultat antérieur estimé à environ -85k€.

Il peut donc être évalué à environ 683 k€.

Ce résultat sera affecté après l'adoption du compte administratif 2023 et financera les ouvertures de crédits complémentaires nécessaires à répondre aux besoins dans le budget supplémentaire 2024.

### III.4 La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA et de la dotation aux amortissements.

Elles sont évaluées, avant report du solde de 2022, à 277 500 €.

Ce budget ne prévoit pas de subvention d'équipement de la Métropole puisque, comme on l'a vu précédemment, la subvention versée dans le cadre de l'appel à projet 2023/2024 a été constatée sur le précédent exercice.

En dépense, l'urgence en ce début d'année 2024, est le remplacement d'un des véhicules utilitaires ne pouvant plus circuler dans la ZFE. Ce remplacement va permettre également de sécuriser son utilisation suite à un accident du travail (remplacement de la rampe de chargement par un hayon élévateur).

Une enveloppe de 120 k€ est prévue pour la poursuite des travaux de rénovation de quelques salles du bâtiment A.

La réalisation des deux projets précités impose de limiter les autres investissements (acquisition d'instruments, matériel pédagogique, informatique, mobilier) aux seuls renouvellements des équipements indispensables.

Les arbitrages définitifs sur les demandes d'investissement ont lieu habituellement dans le courant du premier trimestre de l'exercice.

### **III.5 Equilibre du budget 2024**

Il résulte de ces premiers éléments, avant arbitrage, que le budget 2024 n'est pas équilibré malgré la reprise d'un résultat avoisinant 683 k€.

## **IV – PERSPECTIVES BUDGETAIRES A COURT TERME**

Le budget 2024 confirme l'effet de ciseau amorcé depuis plusieurs exercices dont les recettes croissent moins que les dépenses.

Hors opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement excèdent les recettes réelles.

Le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2023 reporté sur l'exercice suivant ne suffit pas à ce jour à répondre au financement complet du fonctionnement du conservatoire en 2024. Des arbitrages s'imposeront d'ici le vote du BP.

D'ores et déjà l'établissement doit se saisir de tous les leviers disponibles dont il peut ou pourrait disposer.

En effet, la plupart des dépenses de fonctionnement sont difficilement compressibles aujourd'hui (frais liés aux locaux, contrats de maintenance réglementaires, contrats d'assurances, dépenses liées à la sécurité et à l'entretien). Plusieurs marchés de fournitures et de services ont déjà été revus à la baisse, grâce notamment à l'adhésion à la centrale d'achat de la Métropole mais il ne s'agit que de dépenses marginales au regard de la masse salariale.

Par ailleurs le fruit des efforts de maîtrise de la masse salariale a, depuis 2022, été absorbé par les dispositions nationales relatives à la fonction publique.

Pour atteindre l'équilibre, l'exercice 2024 impose de nouveaux efforts de gestion, des arbitrages internes et une évolution de la grille des droits d'inscription notamment pour les plus hauts revenus.

Pour autant, s'il veut soutenir son ambition et ses engagements, l'établissement doit continuer à s'attacher de nouvelles recettes dès maintenant et en prévision de l'année 2025.

A cet égard la sollicitation de nouveaux soutiens à travers les différentes formes du mécénat sera activement poursuivie.

## **V – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX EFFECTIFS**

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI à fiscalité propre de plus de 10.000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, les départements et les régions, le rapport sur le DOB doit présenter également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail.

### Durée du travail

L'année 2022 a vu la mise en place au conservatoire des « 1607 heures » à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Cette durée annuelle de 1607 heures s'applique aux agents de toutes les filières.

Au sein du syndicat mixte elle se traduit par un passage de la durée hebdomadaire de travail de 37h30 à 38h45 pour les agents des filière, administrative et patrimoine. Les temps hebdomadaires de face à face pédagogique prévus par les statuts de la filière de l'enseignement artistique n'ont pas été modifiés.

### Structure des effectifs

En novembre 2023, les effectifs du conservatoire se répartissaient de la façon suivante :

- 266 agents en activité au 30 novembre :

La répartition par sexe et par statut est la suivante :

Statut	Féminin	Masculin	Total	% du total
Apprenti	2		2	1%
Contractuel	60	23	83	31%
Stagiaire	4		4	2%
Titulaire	98	79	177	67%
<b>Total général</b>	<b>164</b>	<b>102</b>	<b>266</b>	
% du total	62%	38%		

La répartition par horaire de travail est la suivante :

Temps de travail	Total	% du total
Temps Non Complet inférieur à 70%	99	37%
Temps Non Complet supérieur ou égal à 70%	20	8%
Temps Complet	147	55%
<b>Total général</b>	<b>266</b>	

Temps de travail	Féminin	Masculin	Total général	% Femmes	% Hommes
Temps Complet	90	57	147	61%	39%
Temps Non Complet inférieur à 70%	63	36	99	64%	36%
Temps Non Complet supérieur ou égal à 70%	11	9	20	55%	45%
<b>Total général</b>	<b>164</b>	<b>102</b>	<b>266</b>		

A préciser que l'horaire temps complet est de :

- 20h hebdomadaire pour le personnel enseignant, exerçant comme Assistant Territorial d'Enseignement artistique : 124 agents en activité suivant ce cadre d'emploi.
- 16h hebdomadaire pour le personnel enseignant, exerçant comme Professeur d'Enseignement Artistique : 79 agents en activité suivant ce cadre d'emploi.
- 35h hebdomadaire en moyenne pour le personnel des autres cadres d'emploi, correspondant à 1607h annuel et 38h45 effectif par semaine associé à 22 jours RTT : 61 agents suivant ces cadres d'emploi.

La répartition par catégorie est la suivante :

Catégorie	Total	% du total
Apprentis	2	1%
A	91	34%
B	134	50%
C	39	15%
<b>Total général</b>	<b>266</b>	

Catégorie	Féminin	Masculin	Total général	% Femmes	% Hommes
0	2		2	100%	0%
A	50	41	91	55%	45%
B	85	49	134	63%	37%
C	27	12	39	69%	31%
<b>Total général</b>	<b>164</b>	<b>102</b>	<b>266</b>		

- 17 agents en situation de détachement ou de disponibilité

En matière de rémunération, la masse salariale totale s'établit entre 569 000 € et 936 000 € brut par mois, représentant une moyenne mensuelle de 620 000 € brut.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT